

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 28 MAI 2024

Convocation

Date de la convocation : 17/05/2024

Date de l'affichage convocation : 03/06/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 03/06/2024

Publiée ou notifiée le : 03/06/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-huit mai, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, OLIVIER.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, LEGER, et MM AMY, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LORIOT, POSTMA, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes MARTIN, MM AVRIL, BIGNON, BOUGAS, BRAULT, CERIZIER, HURTELOUP, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER, PAQUET, ROCTON, TOURNADRE.

Pouvoir :

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Délibération 2024 – 21 :

RIFSEEP – MODIFICATION DU TABLEAU DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET DES PLAFONDS

VU la délibération 2018-64 du 20/12/2018 concernant la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU la délibération 2021-21 du 11/05/2021 concernant la modification des critères de la part variable (CIA),

VU la délibération 2022-37 du 06/12/2022 concernant la modification des montants d'IFSE et de CIA,

CONSIDERANT la nécessité de revoir les groupes de la catégorie C et de revoir les montants IFSE et CIA,

VU l'avis du comité social territorial du 28/03/2024,

Le Président propose de valider les nouveaux montants de l'IFSE et du CIA présents à « **Article 5 : classification des emplois et plafonds** » :

NOUVELLE PROPOSITION IFSE									
Groupe	Fonctions	Cadre d'emplois	Montants plafonds FPE			Montants plafonds retenus par la collectivité			
			IFSE	CIA	Total	IFSE	CIA		total
							% IFSE	montant	
CATEGORIE A									
A1	Directeur général des services	Ingénieur Attaché	36 210,00 €	6 390 €	42 600 €	18 000 €	10%	1 800 €	19 800 €
CATEGORIE B									
B1	Coordinateur des services	Technicien Rédacteur	17 480,00 €	2 380,00 €	19 860,00 €	14 000 €	10%	1 400 €	15 400 €
B2	Responsable de service avec encadrement	Technicien Rédacteur	16 015,00 €	2 185,00 €	18 200,00 €	12 000 €	10%	1 200 €	13 200 €
B3	Responsable de service sans encadrement (Chargé de mission)	Technicien * Rédacteur	14 650,00 €	1 995,00 €	16 645,00 €	10 000 €	10%	1 000 €	11 000 €
CATEGORIE C									
C1	Coordinateur de service ou Poste avec expertise	Adjoint technique Adjoint administratif	11 340,00 €	1 260,00 €	12 600,00 €	9 500 €	10%	950 €	10 450 €
C2	Agent d'exécution	Adjoint technique Adjoint administratif	10 800,00 €	1 200,00 €	12 000,00 €	7 000 €	10%	700 €	7 700 €

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la révision des groupes de la catégorie C et la modification des montants de l'IFSE et du CIA du tableau de l'article 5,

PRECISE que les autres articles restent inchangés,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme,

Le secrétaire de séance,

J.C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,

Le Président,

F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72800 LE LUDE

